### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ENGLEFONTAINE

### NOMBRES DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal: 14

Membres présents : 8Membres en exercice : 14

- Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation et d'affichage :

06/12/2024

Séance du 11/12/2024 rattachée au Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ENGLEFONTAINE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Sandra PLUCHART : Maire.

**PRESENTS**: Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE Laëtitia, FONTAINE Valérie et RAVERDY Françoise, Messieurs LEGROUX Christophe, PAYAGE Sébastien, POTTIE Jean-Pascal, et M GUILBAUT Bernard

**ABSENTS**: BARBAY Daniel

**PROCURATIONS**:

M. ROBART Philippe à M LEGROUX Christophe Mme MARECHAL à Claire à Mme LEMOINE Laetitia Mme Charlotte DUPUIS à M PAYAGE Sébastien, M CARDOSO Dominique à Mme PLUCHART Sandra Mme BILOT Naïma à Mme RAVERDY Françoise

# Bail des terres agricoles de la commune d'Englefontaine situées à Jenlain

Suite à la décision et à la délibération du conseil municipal, en date du 26/06/2020, autorisant Madame la Maire à louer les parcelles et à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la location à l'occupant en place.

Cette location concerne les parcelles suivantes dont commune d'Englefontaine est propriétaire :

Commune de Jenlain			
Lieu-dit	Section/N°	Surface	Nom du locataire
Champ Boyer	B633	1134	Sébastien HOT
Champ Boyer	B630	1144 180	Sébastien HOT Jean-Guy DESMEDT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE Madame le Maire à louer les parcelles reprises ci-dessus aux locataires nommés ci-dessus et à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire Sandra PLUCHART